MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Liberté
Égalité
Fraternité

Centre Interministériel de
Services Informatiques relatifs
aux Ressources Humaines

Processus Pilotage, organisation et gouvernance

Dossier d'architecture fonctionnelle

Classification

Confidentialité		Disponibilité
C2 - Confidentiel	N/A	N/A

Information de stockage dans Oodrive

Document à stocker dans Oodrive	**OUI**	**NON**
	X	
Si oui, préciser le lien du dossier contenant le document :	Corpus documentaire du SMSIPD\0 Pilotage, organisation et gouvernance	

Suivi des modifications

Version	Date	Emetteur	Entité	Suivi des modifications
VT0	17/11/2022	Philippe GIRAUD	CISIRH	Initialisation du document.
VT1	18/11/2022	Philippe GIRAUD	CISIRH	Prise en compte d'un premier retour de David ROELANDT.
VT2	21/11/2022	Philippe GIRAUD	CISIRH	Prise en compte du retour du Lab'Innov et de la recommandation de la société FIDENS de placer en annexe les articulations du noyau FPE avec les différents plans d'occupation des sols cités.
VT3	23/11/2022	Philippe GIRAUD	CISIRH	Prise en compte du retour du Lab'Innov sur les paragraphes 3.1 et 3.2 ainsi que du BARRI sur l'annexe présentant le dictionnaire de données.
VT4	05/01/2023	Philippe GIRAUD	CISIRH	Prise en compte du retour d'Emmanuel BROSSIER et du BDSN

Version	Date	Emetteur	Entité	Suivi des modifications
VT5	01/02/2023	Philippe GIRAUD	CISIRH	Prise en compte de la nouvelle version du plan d'occupation des sols du CISIRH validé au CODIR du 23/01/2023
VT6	15/03/2023	Philippe GIRAUD	CISIRH	Prise en compte du retour du BARRI sur la partie du questionnaire Nouveaux arrivants portant sur le dossier d'architecture fonctionnelle
VV1	09/10/2023	Philippe GIRAUD	CISIRH	Version pour validation
VV2	27/08/2024	Philippe GIRAUD	CISIRH	Ajout / actualisation des éléments relatifs à la migration vers l'ISO 27001/02 : 2022 et relatif à la norme 27701 Version pour validation
VV3	09/09/2025	Matthieu Devallé	CISIRH	Revue du document et actualisation des logos

Validation et diffusion du document

Prénom et Nom	Entité	Destinataires			
		Information	Relecture	Contribution	Validat.
Emmanuel BROSSIER	CISIRH/Direction				X
Geoffroy BONNET	CISIRH/SDNSI		X		
Mathieu DEVALLE	CISIRH/BPDSN		X	X	
Emmanuel KUNTZ	CISIRH/Lab. Innov.		X	X	
Hervé GOLDBLATT WINTER	CISIRH/PNM/BARRI		X	X	
Amandine BOYER	CISIRH/SDNSI/BDSN		X	X	
Membres du CODIR	CISIRH	X			

Table des matières

Table des matières 4
Documents applicables 5
Documents de référence 6
Terminologie 7
1. Introduction 9
1.1. Objet du document 9
1.2. Missions du CISIRH 9
2. Vision métier 9
2.1. Vue de l'écosystème du CISIRH 10
2.2. Vue métier du système d'information 10
2.2.1. Référentiel des fonctions 10
2.2.2. Dictionnaire des concepts 10
2.2.3. Guides RH 11
3. Vue applicative 11
3.1. Plan d'occupation des sols du CISIRH 11
3.2. Flux applicatifs 12
3.3. Règles de gestion et de paye 13
3.4. Nomenclatures et référentiels 14
Annexe 1 : Mesures normatives applicables 15
Annexe 2 : Amélioration continue 16
Annexe 3 : Articulation du référentiel des fonctions avec le POS du SI des services publics français 17
Annexe 4 : Articulation des règles de gestion et de paye avec le POS du CISIRH 19
Annexe 5 : Présentation du dictionnaire des données 20

Documents applicables

Type du document	Origine	Nom du document	Date
Norme internationale	Organisation internationale de normalisation ISO et Commission Electrotechnique Internationale IEC	ISO/CEI 27001 - Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Mesures de sécurité de l'information	Publiée en octobre 2022
Norme internationale	Organisation internationale de normalisation ISO et Commission Electrotechnique Internationale CEI	ISO/CEI 27701 – Techniques de sécurité – Extension d'ISO/IEC 27001 et ISO/CEI 27002 au management de la protection de la vie privée – Exigences et lignes directrices	Publiée en avril 2021
Texte réglementaire	Premier ministre	Référentiel général de sécurité - Version 2.0 approuvé par arrêté	13/06/2014
Circulaire	Premier Ministre	Politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat	17/07/2014
Instruction	Ministères économiques et financiers	Instruction pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation de protection des données personnelles	18/05/2018
Politique	CISIRH	Politique de gouvernance de la sécurité du numérique du CISIRH	27/09/2023
Politique	CISIRH	Politique de sécurité du numérique du CISIRH	19/08/2024

Un document applicable comprend des exigences auxquelles le CISIRH doit se conformer. Il peut s'agir de dispositions législatives ou contractuelles ainsi que des stipulations réglementaires ou des règles normatives.

Documents de référence

Type du document	Origine	Nom du document	Date
Norme internationale	Organisation internationale de normalisation ISO et Commission Electrotechnique Internationale IEC	ISO/CEI 27002 - Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Mesures de sécurité de l'information	Publiée en février 2022
Norme internationale	Organisation internationale de normalisation	ISO 19011 :2018 - Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management	Juillet 2018
Guide	ANSSI	Cartographie du système d'information – Guide d'élaboration en 5 étapes	Novembre 2018
Référentiel	DINSIC	Plan d'occupation des sols du SI des services publics français V3.1.1	25/07/2016
Présentation	CISIRH	Regards croisés Bureau de la DSN	2021
Référentiel	CISIRH	Plan d'occupation des sols du SI du CISIRH v1.5	2022
Référentiel	CISIRH	Noyau interministériel RH FPE	2022
Rapport	CISIRH	Rapport d'activité 2021	2022
Présentation	CISIRH	Regards croisés CARTO - SI	2022
Présentation	CISIRH	Regards croisés Bureau de la DSN	2022
Présentation	CISIRH	Regards croisés – « Des règles de gestion RH au chatbot Rebecca »	2019
Note	ONP	Présentation du dictionnaire de données	2008
Note	ONP	Présentation du Référentiel des règles de gestion	2008
Audit	Société FIDENS	Etat des lieux ISO 27002, iso 27701 & PSSIE	Octobre 2021

Un document de référence apporte des renseignements ou des enseignements pouvant intégrer des recommandations sans portée obligatoire.

Terminologie

Acronyme	Signification
AIFE	Agence pour l'informatique financière de l'État
API	*Application Programming Interface* Interface de programmation d'application
CEI	Commission Electrotechnique Internationale
CTDSN	Concentrateur Traducteur DSN
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DGFIP	Direction générale des Finances publiques
DINUM	Direction interministérielle du numérique
DSN	Déclaration sociale nominative
DINSIC	Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État qui s'est transformée en Direction interministérielle du numérique (DINUM)
FIP	Fichier interface partenaire, utilisé pour alimenter le compte individuel de l'agent géré par le service des retraites de l'Etat (SRE)
FPE	Fonction publique d'Etat
FPH	Fonction publique hospitalière
FPT	Fonction publique territoriale
GEST	Fichier d'interface paye correspondant aux mouvements en entrée de l'application de la DGFIP assurant la paye des agents
GIP-MDS	Groupement d'intérêt public Modernisation des Déclarations Sociales
ISO	Organisation internationale de normalisation
ONP	Opérateur national de paye qui s'est transformé en Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH)
OPS	Organismes de protection sociale
POS	Plan d'occupation des sols
PGSSI	Politique de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information

Acronyme	Signification
PSSI	Politique de sécurité des systèmes d'information
RGRH	Règles de gestion des ressources humaines
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information
SE	Système d'échanges
SI	Système d'information
SIRH	Système d'information des ressources humaines
SRE	Service des retraites de l'Etat
SMSI	Système de management de la sécurité de l'information
SSI	Sécurité des systèmes d'information

Terme	Définition
CARTO-SI	Outil de cartographie des systèmes d'information du CISIRH
ESTEVE	Evolution du Système de Traitement de l'Evaluation dématérialisée La solution a pour objectif de dématérialiser le processus d'entretien individuel des agents et de gestion de la campagne d'évaluation.
HCP	*Hitachi Content Platform* Solution logicielle et matérielle dédiée à l'archivage électronique, conçue et développée par la société Hitachi Data Systems
INGRES	Instrument de gestion des référentiels de ressources humaines
PISTE	Plateforme d'intermédiation des services pour la transformation de l'Etat gérée par l'Agence pour l'informatique financière de l'État permettant d'exposer des interfaces de programmation d'application

1. Introduction

1.1. Objet du document

Ce document a pour objet de présenter l'architecture fonctionnelle du système d'information du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH), il détaille les échanges de données avec des organismes externes sous forme de vues métier et applicatives. La cartographie de ce système d'information (SI) durant tout son cycle de vie facilite l'identification des risques inhérents et permet d'y associer des mesures destinées à les prévenir.

Il constitue un des cadres de référence pour les nouveaux projets du CISIRH dont le degré d'adhésion est évalué lors de la séquence de qualification menée par le LAB INNOV, avant d'engager le cadrage et l'étude de faisabilité puis les travaux de conception et de réalisation.

Ainsi les critères d'analyse des nouveaux projets, notamment ceux relatifs à la valeur du système d'information (SI), permettent de mesurer l'adhésion des nouveaux projets à ce cadre fonctionnel.

La conformité des solutions du CISIRH et des applications de ses partenaires à ce document de référence, notamment au noyau interministériel pour la fonction publique d'Etat (noyau FPE), est une démarche entamée mais pas aboutie.

1.2. Missions du CISIRH

L'architecture fonctionnelle du SI du CISIRH découle de ses principales missions :

- modélisation de la réglementation relative à la gestion administrative et financière de la fonction publique de l'Etat (FPE) dans un ensemble de référentiels constituant le noyau interministériel RH FPE qui sont mis à disposition des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) pour y être implémentés
- mise à disposition des employeurs de la fonction publique d'Etat (FPE) de SIRH ou d'applications de gestion RH intégrant le noyau interministériel qui permettent l'échange de données administratives avec le service des retraites de l'Etat (SRE) et financières avec les services liaison rémunération de la DGFIP pour assurer la paye des agents ;
- développement et exploitation d'un concentrateur des données de paye provenant de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour adresser au Groupement d'intérêt public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS) les déclarations sociales nominatives (DSN) des employeurs publics de l'Etat.

2. Vision métier

2.1. Vue de l'écosystème du CISIRH

L'architecture fonctionnelle du système d'information (SI) du CISIRH s'intègre dans le cadre du plan d'occupation des sols (POS) du SI des services publics français établi sous l'égide de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) devenue direction interministérielle du numérique (DINUM).

Comme l'ensemble des services publics français, le CISIRH est concerné par les quatre domaines situés en périphérie :

- Pilotage et contrôle,
- Ressources et support,
- Echange,
- Données transverses.

Le cœur de métier du CISIRH correspond à la zone fonctionnelle relative aux « Ressources Humaines » identifiée dans le domaine « Ressources et support ».

2.2. Vue métier du système d'information

La vue métier du système d'information (SI) décrit l'ensemble des processus métiers sur lesquels intervient le CISIRH avec les acteurs qui y participent. Cette description est effectuée pour l'essentiel dans le **référentiel des fonctions** du noyau RH FPE en s'appuyant sur un **dictionnaire des concepts** produits par le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels interministériels (BARRI).

2.2.1. Référentiel des fonctions

Le référentiel des fonctions est structuré sous forme de fiches précisant, notamment, les événements déclencheurs, les résultats obtenus ainsi que les intervenants ou les acteurs concernés.

L'articulation du référentiel des fonctions avec le POS du SI des services publics français est décrite en annexe 3.

Le référentiel des fonctions du noyau interministériel RH FPE qui couvre les obligations déclaratives au service des retraites de l'Etat n'aborde pas celle relevant de la déclaration sociale nominative (DSN) qui s'effectue à partir des données de paye découlant de la génération et transmission du fichier GEST à l'application de la DGFIP assurant la paye des agents. Une synthèse de ces fonctions réparties sur un mois de paye figure dans la planche 5 de la présentation du 28/06/2022 intitulée « Regards croisés – bureau de la DSN ». La répartition des tâches et des acteurs intervenant dans ces fonctions est détaillée planche 6 de la présentation.

2.2.2. Dictionnaire des concepts

Le dictionnaire des concepts a pour objectif d'apporter une information de premier niveau sur chacun des concepts nécessaires à la mise en œuvre d'un SIRH.

Il définit donc les concepts relatifs à la gestion des ressources humaines (RH), à la gestion des organisations et des moyens. Il inclut également la définition de grandes fonctionnalités RH transverses ainsi que les caractéristiques du système d'information. Il propose pour chacun d'eux une définition succincte sans entrer dans le détail des données et des règles de gestion qui font l'objet de documents spécifiques du noyau FPE. Néanmoins, il précise pour chaque concept où retrouver dans le dictionnaire des données, celles nécessaires en gestion informatisée.

2.2.3. Guides RH

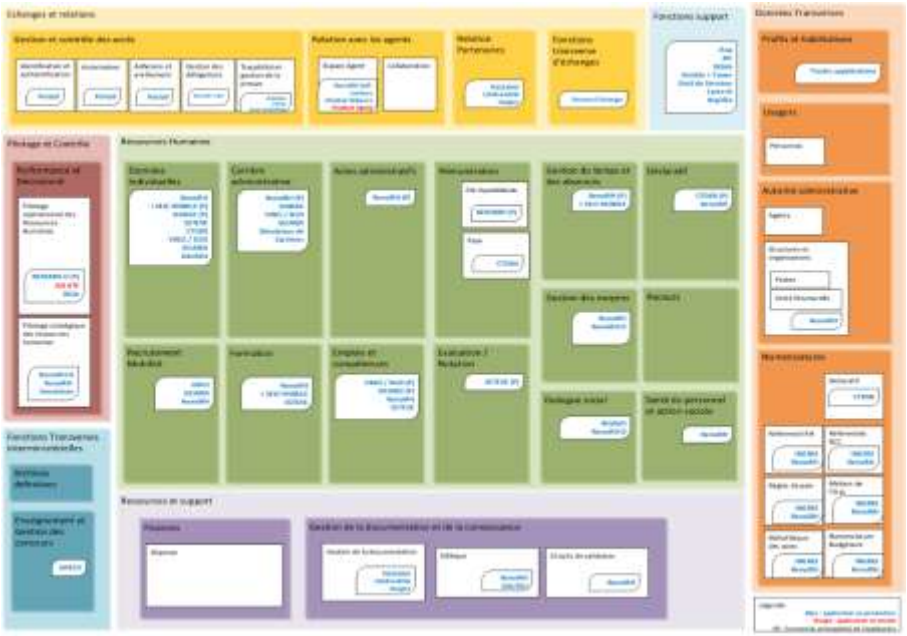
Une documentation à destination toute particulière des gestionnaires (guide RH), est disponible sur Pissarho.

3. Vue applicative

Cette vue décrit les solutions technologiques qui supportent les processus métiers, principalement les applications, tout en présentant les modalités d'échange d'information d'un point de vue logiciel.

3.1. Plan d'occupation des sols du CISIRH

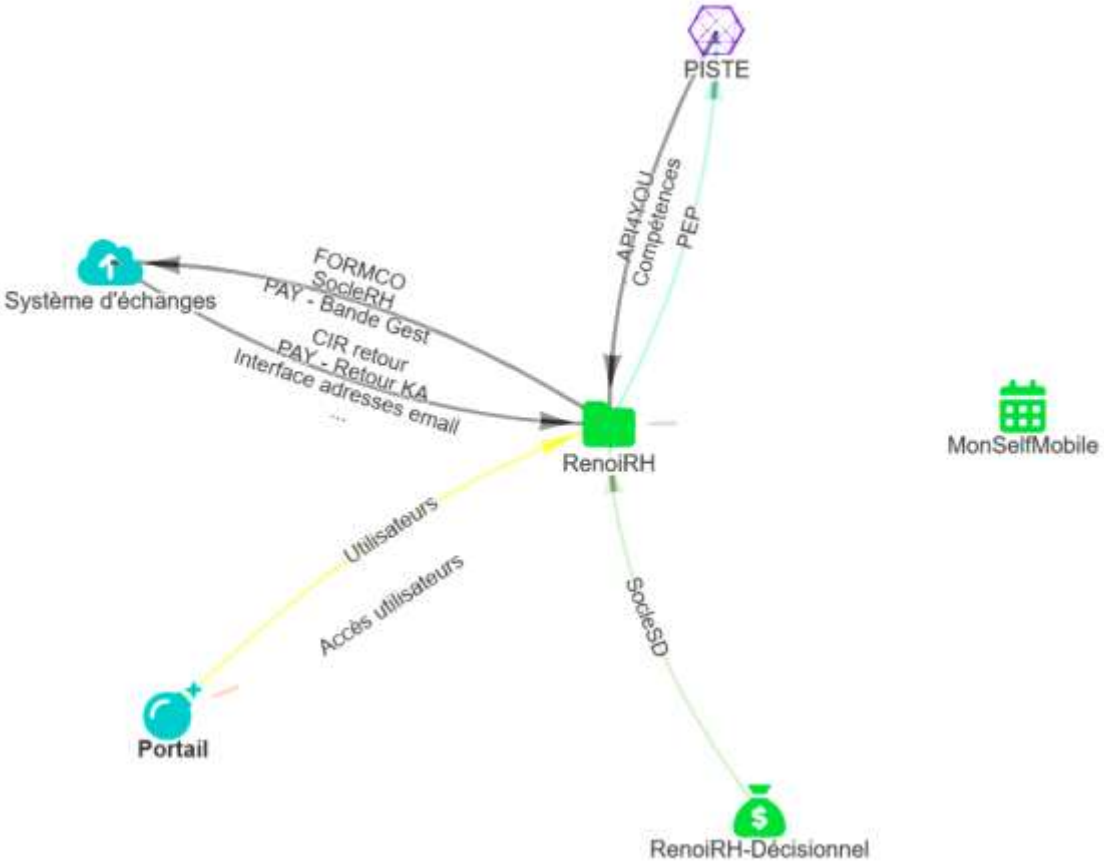
A été établie par le LAB'INNOV une déclinaison du plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français sur lequel ont été positionnées les solutions développées ou en cours de construction par le CISIRH pour ses partenaires. A titre d'illustration, figure ci-après une version potentiellement incomplète du POS du CISIRH dont la dernière version qui fait référence, figure dans l'outil de cartographie des systèmes d'information du CISIRH (CARTO-SI).



Le portefeuille des solutions et projet du CISIRH explicite les différents sigles présentés sur cette vue applicative conforme au POS du SI des services publics français auquel a été ajouté le quartier intitulé « Déclaratif » permettant d'y positionner les systèmes concernés, comme par exemple, les outils de gestion de la déclaration sociale nominative (DSN). A également été ajouté le quartier « Gestion des moyens » où la fonction correspondante de RenoiRH est placée. Le périmètre fonctionnel de chaque solution existante ou en projet doit être recensé dans CARTO-SI.

3.2. Flux applicatifs

L'outil de cartographie des systèmes d'information du CISIRH (CARTO-SI) permet de matérialiser les liens entre les différentes solutions par des flux regroupant et décrivant le contenu des flux en termes de données, comme, l'illustre, de manière non-exhaustive le schéma ci-après.



A titre d'exemple, le flux intitulé « API4YOU – Compétences » entre RenoiRH et la Plateforme d'intermédiation des services pour la transformation de l'Etat (PISTE) correspond à l'alimentation de la solution de dématérialisation du processus d'entretien individuel des agents et de gestion de la campagne d'évaluation, ESTEVE, en données sur les compétences présentes dans le système d'information RenoiRH via la plateforme PISTE.

3.3. Règles de gestion et de paye

Le noyau interministériel comprend des règles de gestion des ressources humaines (RGRH) et les règles de paye formalisant les contrôles intellectuels à effectuer par le gestionnaire ou automatisables dans le SIRH avant ou au moment de la saisie d'un événement de gestion administrative ou financière pour une population donnée.

Regroupées par domaine et sous-domaine les RGRH permettent de paramétrer le moteur de règles des SIRH. Elles alimentent également l'assistant conversationnel REBECCA qui est mis à disposition des gestionnaires. Les règles de paye comprennent :

- Règles relatives à un événement relevant de la gestion financière, comme par exemple les indemnités de service fait,
- Règles applicables à l'établissement des mouvements de paye.

Les RGRH et les règles de paye peuvent se rattacher aux zones Ressources Humaines et Autorité Administrative du POS du CISIRH comme indiqué en annexe 4.

Pour permettre un paramétrage sans ambiguïté, la rédaction des RGRH, outre une transcription littérale univoque des textes réglementaires, s'appuie sur le dictionnaire de données du noyau interministériel, complété par les lexiques « Type d'occurrence » et « Type de durée » tout en précisant l'événement déclencheur et la population concernée.

- Le **dictionnaire de données** du noyau FPE est présenté en annexe 5, il précise également les différentes catégories de population générale utilisées pour décrire une RGRH,
- Le **référentiel des événements de gestion**, détaillé par type d'événement, est structuré comme les RGRH par domaine et sous-domaine, permettant de les rattacher aux zones Ressources Humaines et Autorité Administrative du POS du CISIRH. Les conditions de déclenchement d'un événement, décliné par type, sont formalisées de manière littérale avec une traduction logique s'appuyant sur les codes du dictionnaire de données

3.4. Nomenclatures et référentiels

Gérés, pour l'essentiel, dans l'instrument de gestion des référentiels de ressources humaines (INGRES), les référentiels et nomenclatures mobilisés pour la gestion des ressources humaines relèvent de la zone Nomenclature du POS du CISIRH qui comprend les quartiers suivants :

- **Quartier Référentiel RH** contenant les différentes nomenclatures du noyau interministériel dont la structure est simple, comme par exemple l'association d'un code à un libellé ;
- **Quartier Référentiel RCC** comprenant les référentiels de classification centraux (RCC) des corps, grades, emplois de l'Etat ;
- **Quartier Bibliothèque des actes** intégrant la bibliothèque interministérielle des actes (BDA) contenant des modèles d'actes individuels ou collectifs validés et mis à disposition des gestionnaires dont la plus grande part est modélisée dans l'instrument de gestion des référentiels de ressources humaines (INGRES) ;
- **Quartier Métier de l'Etat** contenant l'ancien référentiel interministériel des métiers de l'Etat (RIME) désormais remplacé par le référentiel des métiers de la fonction publique (RFMP) plus détaillé et partagé par les trois fonctions publiques (FPE, FPH et FPT) ;
- **Quartier Règles de paye** comprenant le référentiel de paye (RDP) qui décrit la réglementation applicable aux indemnités payées dans la fonction publique de l'Etat. Pour une meilleure lisibilité et faciliter la compréhension des fiches RDP, a été établi un glossaire définissant les termes utilisés. Ces définitions peuvent être de nature réglementaire, métier ou outil ;
- **Quartier Nomenclature Budgétaire** contenant les référentiels budgétaires et comptables utilisés

Annexe 1 : Mesures normatives applicables

Norme ISO 27001 Code objectif Annexe A	Norme ISO 27001 Libellé objectif Annexe A	Norme ISO 27001 Mesure Annexe A
A.6.1.5	La sécurité de l'information dans la gestion de projet	Mesure La sécurité de l'information doit être considérée dans la gestion de projet, quel que soit le type de projet concerné.

Annexe 2 : Amélioration continue

Le tableau ci-après liste des propositions d'améliorations restant à planifier.

Actions
Poursuivre l'enrichissement du périmètre fonctionnel des solutions applicatives dans l'outil de cartographie des systèmes d'information du CISIRH (CARTO-SI)
Enrichir la description des flux de données entre solutions applicatives dans l'outil de cartographie des systèmes d'information du CISIRH (CARTO-SI)
Développer la description des fiches du référentiel de paye pour couvrir la majeure partie des départements ministériels concernés
Conformer progressivement les solutions du CISIRH et les applications de ses partenaires aux dispositions du dossier d'analyse fonctionnelle

Annexe 3 : Articulation du référentiel des fonctions avec le POS du SI des services publics français

Les fonctions regroupées par chapitre peuvent également se répartir selon le découpage du POS du SI des services publics français, même s'il n'est pas repris en tant que tel dans le référentiel.

- Le **chapitre « Gestion des référentiels » (REF)** s'intègre dans le domaine « Données transverses » du POS du SI des services publics français. Ce chapitre regroupe les fonctions permettant de gérer :
 - les référentiels statutaires (nomenclatures, règles de gestion, bibliothèque des actes), les référentiels budgétaires et comptables (missions, programmes, actions, sous actions), les référentiels métiers (domaines fonctionnels, emplois-référence, compétences, activités), … ;
 - l'organisation des structures et les moyens de leur fonctionnement.
- Le **chapitre « Organisation, moyens, compétences » (OMC)** s'intègre dans le quartier « Recrutement et mobilité » de la zone « Ressources humaines » du SI des services publics français. Ce chapitre regroupe les fonctions permettant de gérer l'organisation des structures et les moyens de leur fonctionnement.
- Le **chapitre « Gestion du dossier individuel » (GDI)** correspond, à une exception près, aux quartiers « Données individuelles », « Carrière administrative », « Actes administratifs », « Rémunération » et « Formation » de la zone « Ressources humaines » du POS du SI des services publics français. Les fonctions de gestion et de contrôle des données du dossier des agents sont décrites dans ce chapitre GDI. Est également décrite dans ce chapitre la fonction de self-service qui relève plutôt de la zone « Relation avec les Agents » intégrée au domaine « Echanges et Relations » du POS du SI des services publics français. Avec le self-service, l'agent apparaît comme acteur de certaines fonctions de gestion, comme par exemple celle relative aux données individuelles (GDI-02).
- Le **chapitre « Gestion opérationnelle de proximité » (GOP)** correspond aux quartiers « Gestion du temps et des absences », « Emploi et compétences » et « Evaluation / Notation » de la zone « Ressources humaines » du POS du SI des services publics français. Ce chapitre décrit les fonctions nécessaires à la gestion opérationnelle de proximité (présences, congés, activités) ;
- Le **chapitre « Fonctions transverses » (FT**) décrit des fonctions génériques ou transverses dont l'assemblage va permettre à chaque ministère d'automatiser, comme il le souhaite, les processus de gestion, notamment la gestion collective.
 - Chaque quartier de la zone « Ressources humaines » peut faire appel à ces fonctions génériques, détaillées ci-après :
 - Moteur de règles (FT-02),
 - Construction et mise en œuvre de processus collectifs (FT-03),
 - Requêteur (FT-05),

 - Edition de listes (FT-06),
 - Saisie de masse (FT-07),
 - Saisie de demande ou candidature (FT-08),
 - Gestion des événements (FT-12),
 - Gestion des actes (FT-13),
 - Gestion des alertes (FT-15),
 - Héritage des valeurs des données du contrat vers les données de l'avenant au contrat (FT-22),
 - Les fonctions transverses peuvent relever d'autres zones du POS de l'Etat que celle dédiée aux Ressources Humaines, elles sont listées ci-après :
 - Zone « Gestion et contrôle d'accès » avec son quartier « Traçabilité et gestion de la preuve »
 - Historisation (FT-18),
 - Traçabilité (FT-19),
 - Auditabilité (FT-20),
 - Piste d'audit (FT-21),
 - Zone « Profils et habilitation »
 - Gestion des profils et accès (FT-01),
 - Zone « Nomenclatures » et quartier « Référentiel RH »
 - Gestion de barèmes (FT-11),
 - Zone « Gestion de la documentation et de la connaissance »
 - Workflow (FT-04) relevant du quartier « Circuits de validation »,
 - Editique (FT-17) relevant du quartier « Editique ».
- Le **chapitre « interfaces » (INT)** regroupe des fonctions communes d'échanges relevant de la zone « Fonctions transverses d'échanges » du POS du SI des services publics français.

Annexe 4 : Articulation des règles de gestion et de paye avec le POS du CISIRH

Les RGRH et les règles de paye peuvent se rattacher à deux zones du plan d'occupation des sols (POS) du CISIRH :

- **Zone Ressources Humaines**
 - Le quartier Données individuelles intègre la RGRH Données personnelles,
 - Le quartier Carrière administrative regroupe les RGRH des domaines Position, Carrière, Cessation de fonction, Discipline et Modalité de service
 - Le quartier Formation intègre les RGRH du domaine Formation
 - Le quartier Gestion du temps et des absences regroupe les RGRH du domaine congés / absence
 - Le quartier Recrutement Mobilité regroupe les RGRH du domaine Mobilité
 - Le quartier Evaluation / Notation comprend les RGRH du domaine Entretien professionnel / Notation
 - Le quartier Rémunération intègre les règles de paye
- **Zone Autorité administrative**
 - Le quartier Structures et organisations intègre les RGRH du domaine Organisation,

Annexe 5 : Présentation du dictionnaire des données

Le dictionnaire des données est publié au format Excel sur le portail PISSARHO dans l'« Espace documentaire OPEN RH FPE », il présente l'ensemble des données nécessaires aux systèmes d'information de gestion des ressources humaines (SIRH). Les nomenclatures associées à ces données sont publiées dans le même espace.

Le dictionnaire correspond à une présentation logique des données qui ne présume pas de la présentation physique par laquelle elle peut se traduire dans un SIRH.

Il est composé de dix onglets décrivant respectivement :

- les données du dossier personnel de l'agent,
- les données du dossier administratif de l'agent,
- les données du dossier financier de l'agent,
- les données du dossier de pension de l'agent,
- les données du dossier déclaratif utilisé pour établir la déclaration sociale nominative de l'agent (DSN),
- les données du dossier GEST intégrant les mouvements de paye de l'agent
- les données du dossier FIP (fichier interface partenaire) utilisé pour alimenter le compte individuel de l'agent géré par le service des retraites de l'Etat (SRE)
- la liste des nomenclatures utilisées en gestion administrative avec leur format,
- les données nécessaires à la constitution des référentiels,
- le suivi des versions du dictionnaire.

Les différents onglets du dictionnaire des données sont structurés comme suit.

- **Onglets « Dossier personnel », « Dossier administratif », « Dossier financier », « Dossier pension », « Dossier GEST » et « Dossier FIP » :**

Les données élémentaires sont hiérarchisées en rubriques, sous-rubriques et groupes de données qui constituent des regroupements logiques de données homogènes facilitant la segmentation des données. Dans le cas des dossiers GEST et FIP, la hiérarchisation est déduite des spécifications respectives de la DGFIP et du SRE pour assurer la paye de l'agent ou l'alimentation de son compte individuel retraite.

- Dossier GEST : les données élémentaires sont hiérarchisées en mouvements
- Dossier FIP : les données élémentaires sont hiérarchisées en article, mouvement et groupe de données.

Pour chaque donnée élémentaire, sont indiqués :

- Le n° de version du dictionnaire des données correspondant à la dernière mise à jour de la donnée. Les informations relatives aux versions sont indiquées dans l'onglet « Suivi des versions ».
- Le type de mise à jour opéré sur la donnée :
 - Initial : donnée présente dans la 1ère version publiée du dictionnaire,
 - Ajouté,
 - Modifié (en cas de modification ou complément du libellé de la donnée, d'ajout d'un commentaire ou d'un lien vers une nomenclature),
 - Supprimé
- La rubrique, sous rubrique, et pour les données du dossier personnel ainsi que le dossier déclaratif, le groupe de données auxquels elle appartient
- Le code associé à la donnée
- Le libellé de la donnée
- Le type de la donnée (texte, date, montant, booléen,…) ou la nomenclature associée à la donnée (lien vers la table des valeurs de l'onglet « Nomenclatures »).
- Le type de population concernée
 - T : titulaire
 - S : stagiaire
 - N : non titulaire
 - O : ouvrier
 - M : militaire

 Il s'agit là d'identifier de grands types de population, une identification plus fine des populations est bien sûr possible sur la base des attributs de l'agent (donnée statut de l'agent notamment).
- Une zone commentaire
- Le caractère obligatoire de la donnée pour constituer une clef, alimenter la Paye, établir la déclaration sociale nominative (DSN), le système d'information décisionnel (SID), alimenter le SRE.

– **Onglet « Référentiel » :**

Il présente les formats et structures de référentiels sur lesquels vont s'appuyer les nomenclatures.

– **Onglet « Nomenclatures » :**

Il présente toutes les nomenclatures associées aux données des onglets « Dossier personnel », « Dossier administratif », « Dossier financier », « Organisation » et « Acte/Evénement »

Pour chaque nomenclature, sont indiqués :

- Le nom de la nomenclature.
- Le type de la nomenclature (interministérielle, interministérielle semi-ouverte, ministérielle).
- Le format (Cf. onglet « Référentiels »).
- Les valeurs possibles : codes, libellés longs, libellés courts.
- Les dates d'ouverture et de clôture de chacune des occurrences : la suppression ou la création d'une valeur dans une nomenclature est matérialisée par la valorisation d'une date afin de disposer de nomenclatures historisées.
- Le n° de version du dictionnaire des données correspondant à la dernière mise à jour de la nomenclature. Les informations relatives aux versions sont indiquées dans l'onglet « Suivi des versions ».

– **Onglet « Suivi des versions » :**

Ce dernier onglet liste les différentes versions publiées du noyau. Il précise leurs dates de publication ainsi que les principales modifications apportées par chaque version successive. A chaque version publiée depuis 2005 a été associé un n° de version. Ce n° est repris dans les autres onglets afin de repérer plus aisément les évolutions apportées par une nouvelle version. Ainsi, la version publiée le 03/0/2020 constitue la version 20.00.00 du dictionnaire des données.